

ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU CALVADOS

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9 à L.1434-11, R.1434-33 à R.1434-40 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN-LECREULX, directeur général de l'ARS de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;
- VU** l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date du 3 juin 2022 ;
- VU** les appels à candidatures organisés par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 3 juin 2022 ;
- VU** le mail de l'UFC que choisir du 28 novembre 2024 ;
- VU** le mail de la région du 20 décembre 2024 ;
- SUR PROPOSITION** des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé du Calvados est complétée ou modifiée comme suit :

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Monsieur Nicolas VINCENT est nommé titulaire à la place de Madame Annick DUBOIS

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

a) Au plus un conseiller régional

Madame BARENTON-GUILLAS Julie est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Paul MILLIEZ

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé du Calvados, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire du Calvados.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé du Calvados est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département du Calvados. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5: Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 18 février 2025.

Le Directeur général,

Dr Sébastien DELESCLOSE
ARS Normandie
Directeur général adjoint

François MENGIN LECREULX

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 18 FEVRIER 2025 DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU CALVADOS

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Madame Myriam KRIKORIAN (FEHAP)	Monsieur Damien DORTEE (FEHAP)
Monsieur Frédéric VARNIER (FHF)	Monsieur Nicolas BOUGAUT (FHF)
Monsieur Samuel KOWALCZYK (FHP)	Monsieur Roman ROUZIER (UNICANCER)

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Emmanuel BERGOT (FHF)	Monsieur Raphaël BERENGER (FHF)
Madame Magali LABIDI (FHF)	Monsieur Antoine LEGROS (FHF)
Monsieur LUCAS Vincent (FHP)	En attente de désignation

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Madame Noémie PLATEVOET (LADAPT)	Monsieur Jean-Marie KERFOURN (FHF)
Madame Agnès BERTIN (FHF)	Madame Gaëlle LE DIZES (FHF)
Monsieur Luc REMONDIERE (NEXEM)	En attente de désignation
Monsieur Samuel VILLEROY (SYNERPA)	Monsieur Christophe GILLES (SYNERPA)
Madame Véronique CAHIERRE (UNAPEI)	Monsieur Jean-Hugues QUEROL (URIOPSS)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Madame Magali LESUEUR (PLANETH Patient)	Madame Chantal BALOCHE (PLANETH Patient)
Monsieur Jean-Marc DUJARDIN (PSN)	Monsieur Johnny VIALE (PSN)
Madame Dominique DUMAND (Médecins du monde)	Monsieur Nicolas MARTINE (Médecins du monde)

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur François CHAVATTE (URML)	Madame Aurélie ACHER-CHENEBAUX (URML)
Madame Catherine GINDREY (URML)	Monsieur Emmanuel SEVIN (URML)
Monsieur Antoine LEVENEUR (URML)	Monsieur Xavier HUMBERT (URML)

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Madame Lynda BEUGNOT (URPS chirurgiens-dentistes)	Madame Fabienne GOUABAULT (URPS infirmiers)
Madame Marion HECQUARD (URPS pharmaciens)	Madame Marion GUILLOREL (URPS orthophonistes)
Monsieur Jean-Lucien TSOBANOPOULOS (URPS masseurs-kinésithérapeutes)	Madame Christine LAMY (URPS pédicures-podologues)

e) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé (CS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Franck LEMONNIER (PSLA de Condé en Normandie)	Madame Jessica LENGRAND-ELIATHAMBY (Coordinatrice de soins et sport santé Villers sur mer)
Monsieur BOUCHAUT Xavier (EPSM)	Madame HOAREAU Huguette (EPSM)
Madame Maëilly MORICE (CPTS Bessin)	En attente de désignation
Madame Véronique DESRAMÉ (Maison des Adolescents)	Madame Marjolaine COLLET-VETELE (VYV)
Monsieur Lonni AZZOUZA-GOUCHON (DAC Appui-Santé 14)	En attente de désignation

g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Madame Malika CHERRIERE (FNEHAD)	En attente de désignation

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Monsieur Gérard HURELLE (CDOM)	Monsieur Jean-Bernard DEMONTROND (CDOM)

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

b) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Madame Annick HAISE (APF)	Monsieur Serge GOUYE (France Rein)
Monsieur Daniel VANDEVOIR (AFD)	Madame Carole KEMPENEERS (AFD)
Madame Agnès ZARAGOZA (UDAF)	Madame Annie LECONTE (UDAF)

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

Monsieur Nicolas VINCENT (UFC Que Choisir)	Madame Brigitte JAMET (UFC Que Choisir)
Madame Claudine GUILY (UNAFAM)	Madame Claudine DÔ (UNAFAM)
Monsieur Philippe GUERARD (Advocacy)	Monsieur Christian MAHAUT (Advocacy)

c) **Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Marie DURAND (UDAPEI)	Madame Florence MESATFA FESSY (Autisme Normandie)
Madame Nicole DELPERIE (AFM - Alliance Maladies Rares)	Monsieur Philippe STEPHANAZZI (HMVA)
Monsieur Rémy MARTINEAU (Fédération générale des retraités de la fonction publique)	Monsieur Jean-Claude CAMUS (Union nationale des indépendants retraités du commerce de Normandie)
Monsieur Michel NAVARRO (Union territoriale des retraités CFDT du Calvados)	Monsieur Guy FAUCHE (Génération mouvement fédération du Calvados)

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

b) **Au plus un conseiller régional**

Titulaire	Suppléant
Madame Julie BARENTON-GUILLAS	Madame Aminthe RENOUF

c) **Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaire	Suppléant
Madame Alexandra MARIVINGT (Conseillère départementale de Mézidon Vallée d'Auge)	Monsieur Cédric NOUVELOT (Vice-président du Conseil départemental)

d) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Monsieur Marc LEVY	Madame Florence RAULIN

e) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
Madame CERISIER-PHILIPPE Christèle (adjointe mairie Deauville)	En attente de désignation
Madame ROSSI Annie (ajointe mairie de Vire Normandie)	En attente de désignation

f) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
Monsieur Rodolphe THOMAS (Maire d'Hérouville- Saint-Clair)	Monsieur Sébastien LECLERC (Maire de Lisieux)
Monsieur Marc LECERF (Maire de Fleury-sur-Orne)	Madame Clémentine LE MARREC (Maire de Bénouville)

Le 4^{ème} collègue est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

a) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Madame Stéphanie LEFORT (Sous-Préfète de Vire)	Monsieur Stéphane DE CARLI (Directeur DDETS)

b) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Monsieur Fabrice GAUME (CPAM)	Madame Francine GUEZENNEC-OUJHANI (CPAM)
Monsieur TIRARD Thierry (CARSAT)	Madame PRALUS Sylviane (MSA)

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
Madame Isabelle WUILLÈME – Mutualité Française
Madame Christine BONNIEUX – Mairie de Villers sur Mer